

Charte de la cuisine

(04/12/2018)

Préambule

Dans une optique de rendre la cuisine (et plus précisément l'espace des plaques chauffantes) plus salubre et utilisable, l'association 404 met en place une charte dont la signature est **obligatoire** pour avoir accès à cet espace.

Le matériel se trouve dans les casiers, verrouillé par un cadenas dont le code est donné après le retour de la charte ci-présente dûment signée.

Les micro-ondes restent accessibles à tout le monde sans conditions, il est tout de même recommandé de veiller à leur propreté pour le bien de tous.

Conditions

En utilisant l'espace de cuisine de l'association 404, j'accepte de garder l'endroit propre et vivable en respectant les principes suivants :

- La vaisselle doit être **propre** avant d'être remise dans le casier. Propre ? **Propre.** Merci.
- Après avoir utilisé l'espace, tout le matériel de cuisine et les denrées alimentaires doivent être rangés dans le casier, qui lui-même doit être fermé avec le cadenas.
- Il est possible de stocker sa propre nourriture dans les casiers si elle ne doit pas être réfrigérée ; dans ce cas, il faut mettre un pense-bête avec votre nom.
- Des condiments et ingrédients de base sont disponibles et en accès libre, veuillez ne pas les gaspiller.
- Le code du cadenas ne doit pas être donné à qui que ce soit sans qu'il n'ait signé la charte. On essaye de garder ça tranquille, faites de même.
- Les emballages doivent être jetés et les tables doivent être **propres**.
- Le rangement des casiers doit être gardé tel quel, les objets doivent être atteignables facilement.
- Tout ce qui précède relève du bon sens et doit être respecté. On essaye de garder une cuisine qui sert pas uniquement de décoration.

Nom		Signature	
-----	--	-----------	--